

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

3
DECRET N° ~~93-417~~ du 6 Septembre 1993 /MFPRA/DGFP/DGCA/SR
portant versement, reclassement et nomi-
nation de Monsieur MADZOU-MOUSSAKA (Ferdi-
nand,) Instituteur de 3^e échelon des cadres
de la catégorie B hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/ISAS:
- (/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~;
 - (/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique;
 - (/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement ABCD) des fonctionnaires;
 - (/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
 - (/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo;
 - (/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
 - (/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);
 - (/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2;
 - (/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
 - (/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
 - (/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
 - (/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
 - (/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations;
 - (/u le décret n°93/15 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
 - (/u le décret n°93/18 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement;
 - (/u le décret n°93/32 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérimaires des Ministres;
 - (/u l'arrêté n°2087/19 du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
 - (/u l'arrêté n°7240/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SAV/F du 23 Décembre 1988, portant promotion à trois (3) ans au titre de l'année 1986 de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête: EWE (Véronique);

D.G.B.

D.G.C.F.

..../.....

38

(/u l'arrêté n°415/MTESS/DGFP/DGPCE/SSC du 8 Mars 1990, autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement Santé Publique, Jeunesse et Sports), Technique (Agriculture), Administratifs et Financiers (SAF) et Agents Contractuels, déclarés admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Maïses Machel, en tête: NGOULOU Patrice;

(/u la Note de Service n°148/MEN/ISSP (CT)-SSE du 8 Mai 1992, portant admission de certains candidats au Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) session du 15 Avril au 15 Mai 1992;

(/u la lettre n°146/MENCRSE/CAB/DGAS/DPAA/SP/P6 du 2 Février 1993 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de L'Education Nationale Chargé de la Réforme du Système Educatif, transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions combinées des décrets n°62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MADZOU MOUSSAKA (Ferdinand) Instituteur de 3^e échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Sibiti (Région de la LEKOUYOU) titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Filière: Sciences et Techniques Administratives délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1^{er} échelon, indice 790 Acc = Néant.

ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 10 Juin 1992 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, ~~sera communiqué par le~~ *70*
~~est communiqué par le~~ -

Brazzaville, Le 6 Septembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

KOYO

OPANGO

Jean Prosper KOYO.-

- Général Jacques Joachim THOMBY OPANGO. -

APPLIATIONS:

- JORC.....1
- DGFP/DGCA.....2
- DGFP/DG.....2
- DGH.....3
- DGCF.....2
- MENORSE/DPAA.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....3